

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES

-- -- -- -- --

SECRETARIAT GENERAL

-- -- -- -- --

RESI-2P

-- -- -- -- --

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL

Avis à Manifestation d'intérêt N°2025-01M/MARAH/SG/RESI-2P

Suivi contrôle des travaux de consolidation des basfonds dans la commune de Kirsi pour le compte du Programme pour le Renforcement de la Résilience des Petits Producteurs (RESI-2P)

Financement : PTBA 2025 : AA1B202004002 et ligne BFA-2000003918-0179-CS-ICS du PPM 2024-2025
Prêt n°2000004721 et Prêt n°2000004722 du 11 octobre 2023

1. **Publicité.** La présente sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite au plan de passation des marchés publics 2024-2025 du Programme pour le Renforcement de la Résilience des Petits Producteurs (RESI-2P).
2. **Source de financement.** Dans le cadre de la mise en œuvre du RESI-2P, financé par les accords de Prêt n°2000004721 et Prêt n°2000004722 du 11 octobre 2023, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services de prestations intellectuelles : *Suivi contrôle des travaux de consolidation des basfonds dans la commune de Kirsi pour le compte du Programme pour le Renforcement de la Résilience des Petits Producteurs (RESI-2P)*.
3. **Description des prestations.** Les services comprennent entre autres **la supervision des travaux dans le respect du cahier des charges de construction et des règles de l'art ; le suivi du respect des mesures environnementales et sociales conformément à la réglementation nationale et aux Procédures d'Évaluation Sociale Environnementales et Climatiques (PESEC) du FIDA ; la participation aux réceptions provisoires des travaux et l'établissement des procès-verbaux correspondants ...**
4. **Critères d'évaluation.** Le **RESI-2P** invite, par le présent avis à manifestation d'intérêt, les **consultants individuels** intéressés à présenter leurs manifestations d'intérêt sous plis fermés et un candidat (en l'occurrence le plus expérimenté) sera sélectionné conformément aux directives du FIDA et aux dispositions de l'article 71 du décret N°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics.
5. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après :

- **les qualifications du candidat**¹ avoir au moins un diplôme de niveau BAC+2, technicien supérieur (TS) en génie rural, génie civil ou toute discipline équivalente, avec au moins trois (03) ans d'expérience générale;
- **les références du candidat** concernant l'exécution de marchés similaires : avoir réalisé au moins une (01) expérience spécifique dans le suivi-contrôle et/ou études des travaux de bas-fonds de type PAFR et/ou des ouvrages hydrauliques;
 - **Critère principal** : suivi contrôle des travaux d'aménagements hydroagricoles;
 - **Critère subsidiaire** (à départager en cas d'exæquo) : suivi contrôle des travaux de forages, d'AEPS, de levés topographiques, et de bâtiments.

6. Informations supplémentaires. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse suivante : **RESI-2P sis à Ouaga 2000 côté Est de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, Adresse : 15 BP 233 Ouagadougou 15, Téléphone : 25 40 93 63/ 70 56 50 34/ 70 45 35 25** et aux heures suivantes du **lundi au vendredi de 08h00mn à 16h00 mn** ou sur les site du PAPFA www.papfa.org et du Projet NEER-TAMBA www.neertamba.org.

7. Composition, date et lieu de dépôt. Les manifestations d'intérêt sont composées comme suit :

- la lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Coordonnateur National du RESI-2P ;
- le CV daté et signé mettant en exergue les expériences spécifiques conformément au modèle joint ;
- le diplôme légalisé ;
- les preuves de références similaires (joindre les copies de la page de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de service fait ou de bonne fin) ;
- l'engagement à respecter le code d'éthique et de déontologie en matière de commande publique (modèle disponible sur le site dans les tdr) ;
- le formulaire d'auto-certification (modèle disponible sur le site dans les tdr).

Elles doivent être déposées à l'adresse ci-après **au secrétariat du RESI-2P sis à Ouaga 2000 côté Est de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, Adresse : 15 BP 233 Ouagadougou 15, Téléphone : 25 40 93 63/ 70 56 50 34/ 70 45 35 25** au plus tard le **mardi 04 mars 2025 à 09h00mn**.

NB : la consultation du présent avis à manifestation d'intérêt ainsi que les termes de références y relatifs peut se faire sur les sites du PAPFA www.papfa.org et du Projet NEER-TAMBA www.neertamba.org.

Ouagadougou, le 20 février 2025

Le Coordonnateur National du RESI-2P

Wendtinda Elie SIBONE

¹ joindre le CV daté et signé conformément au modèle, le diplôme légalisé



Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques

Secrétariat Général

== -----

Programme Budgétaire n°075 « Aménagements Hydro-agricoles et Irrigation »

Programme pour le renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-2P)

Unité de gestion du programme

TERMES DE RÉFÉRENCE

Recrutement d'un (e) consultant (e) Individuel (le) pour le suivi et le contrôle des travaux de consolidation des Basfonds dans la commune de Kirsi , région du Nord pour le compte de RESI-2P

FINANCEMENT : FIDA: 100 % ;

Activité : AA1B202004002 PTBA 2025 et ligne BFA-2000003918-0179-CS-ICS du PPM 2024-2025

Prêt NO. 2000004721 et NO. 2000004722 du 11 octobre 2023

Février 2025



I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au Burkina Faso, l'agriculture occupe 63,3% de la population active (RGPH, 2019), fournit environ 61,50% des revenus monétaires des ménages agricoles et contribue pour 21,20% au PIB (IAP, 2022). Par ailleurs, le secteur fait face à des contraintes majeures comme la pression anthropique sur les ressources naturelles par des pratiques agricoles qui dégradent les sols, la biodiversité, les ressources en eau, des systèmes de production non durables et inadaptés, la surexploitation des ressources naturelles, le faible accès aux intrants et aux équipements de qualité, des conflits répétés entre agriculteurs et éleveurs en raison de la rareté des aires de pâturage et des ressources dans les couloirs de transhumance. Cette situation entraîne une faible productivité agricole, la détérioration de la situation alimentaire et de la résilience des petits producteurs. A cela s'ajoute la situation sécuritaire qui entrave l'activité des populations rurales et amenuise les opportunités d'exploitation durable des ressources naturelles. Ce contexte de fragilité impose des efforts considérables de développement socioéconomique en particulier en milieu rural où une personne sur deux (51%) vit en dessous du seuil de pauvreté, et qui concentre 92% des pauvres que compte le pays (EHCVM, 2018). Dans ce cadre, le Gouvernement du Burkina Faso avec l'appui technique et financier du FIDA ont formulé le Programme **pour le renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-2P)**. Le RESI-2P s'inscrit dans la continuité de l'action du FIDA qui, depuis quatre décennies, accompagne le Burkina Faso dans la mise en œuvre de ses priorités stratégiques en faveur des ruraux pauvres. Il fait suite à l'achèvement du Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural au Nord, Centre-Nord et Est (Neer-Tamba 2014-2023) qui a développé avec succès des investissements pour accroître la résilience des populations rurales pauvres par une gestion participative et durable des ressources naturelles. Les acquis générés par le projet et leur appropriation par les bénéficiaires ont révélé la pertinence de mettre à l'échelle une telle approche dans un contexte de fragilité qui perdure. Avec le durcissement rapide des conséquences des changements climatiques au niveau mondial, le renforcement de la résilience demeure un élément crucial pour le Burkina Faso dont une grande partie du territoire reste très exposée et très vulnérable aux effets de ce changement climatique. Le Programme se justifie davantage au regard de son alignement sur les axes stratégiques du Programme d'options stratégiques (COSOP, 2019-2024). Aussi, le RESI-2P constitue un instrument de mise en œuvre des politiques et stratégies nationales et sectorielles notamment le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD, 2023-2025), la Politique nationale de Sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN, 2018-2027) et la Politique sectorielle de Production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP, 2018-2027). Ainsi, l'objectif général du RESI-2P est de consolider les capacités d'adaptation des populations rurales aux chocs externes et aux effets des changements climatiques. L'objectif de développement vise à renforcer la résilience des petits exploitants, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap (PSH) et des personnes déplacées internes (PDI), par des investissements durables visant la sécurité alimentaire, nutritionnelle et l'augmentation des revenus.

D'un budget global de 71,73 milliards de FCFA sur huit ans (2024-2032), le RESI-2P intervient dans les régions du Nord et du Centre-Ouest sur les filières prioritaires pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle avec un potentiel de valeur ajoutée : la culture maraichère, le mil, le sorgho, le maïs, le riz, le manioc, la patate douce à chair orange, l'aviculture, la production porcine et les PFNL. Le Programme vise directement 109 000 dont 45 % de femmes (49 050) et 50 % de jeunes (54 500) répartis dans 36 556 ménages ruraux pauvres burkinabè. A travers ces ménages, 208 635 petits exploitants dont 93 886 femmes (45 %), 104 318 jeunes (50 %), 13 096 personnes déplacées internes et 1 097 personnes en situation de handicap seront indirectement impactés.

Le RESI-2P prévoit conformément à son objectif de développement, une série d'activités dédiées aux réhabilitations des ouvrages (bas-fonds, périmètres maraîchers avec forages,) réalisés par le Neer-Tamba et l'OAPH afin de consolider les investissements dans la Région du Nord.

C'est dans cette optique que le RESI-2P prévoit dans son PTBA 2025, la consolidation de 360 ha de Bas-fonds dans la région du Nord dont la commune de Kirsi est l'une des bénéficiaires.

Ce suivi contrôle permettra au Programme d'avoir des ouvrages de qualités livrés dans les délais. Le suivi se limitera dans la zone d'intervention du RESI-2P dans la région du Nord. Les présents termes de référence sont élaborés pour recruter un (e) Consultant (e) pour la réalisation de ladite activité.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

1. Objectif principal

L'objectif général est d'assurer le suivi et le contrôle des travaux de consolidation des 360 ha de Bas-fonds dans la région du Nord dont la commune de Kirsi . A l'issue de la mission, il est attendu que les prestations sollicitées par le maître d'ouvrage telles que définies dans ces présents termes de référence soient réalisées conformément aux normes professionnelles en vigueur.

2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques assignés à cette mission sont :

- assister le RESI-2P dans la vérification et l'approbation des plans d'exécution conformément aux prescriptions techniques, planning de travail soumis par les entreprises ainsi que la formulation de recommandations pour les corrections éventuellement nécessaires ;
- assister le RESI-2P dans la vérification des quantités de moellons fournis sur le terrain ;
- travailler en parfaite collaboration avec les agents des UATAs concernant la mobilisation communautaire des bénéficiaires ;
- assister les agents des UATAs et les bénéficiaires techniquement pendant la réalisation des travaux ;
- superviser les travaux dans le respect du cahier des charges de construction et des règles de l'art, ;
- participer aux réceptions provisoires des travaux et établir les procès-verbaux correspondants ;
- participer aux réunions quinzaines;
- assurer le suivi du respect des mesures environnementales et sociales conformément à la réglementation nationale et aux Procédures d'Evaluation Sociale Environnementales et Climatiques (PESEC) du FIDA;
- S'engager à respecter et à veiller à l'application stricte du principe de tolérance zéro en matière d'exploitation, abus sexuels et harcèlement sexuel à tout moment, tant pendant qu'en dehors des heures et des lieux de travail, en ce qui concerne les bénéficiaires du Programme ;
- assister le RESI-2P dans le cadre des travaux, pour tout ce qui concerne les relations avec les acteurs parties prenantes et les riverains ;
- préparer et participer aux réceptions des travaux ;
- rédiger les rapports sur l'état d'exécution des chantiers faisant ressortir un résumé d'exécution, les dispositions constructives adoptées, tous les plans d'exécution définitif, l'état de mise en œuvre des recommandations des réunions périodiques et les leçons apprises.

Le/ la consultant (e) individuel (e) devra être en permanence en contact avec le maître d'ouvrage pendant l'exécution des prestations. Il assistera aux réunions mensuelles de chantiers.

III. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de la mission, les résultats attendus se déclinent comme suit :

- la vérification et l'approbation des plans d'exécution conformément aux prescriptions techniques, planning de travail soumis par les entreprises ainsi que la formulation de recommandations pour les corrections éventuellement nécessaires sont réalisés;
- la vérification des quantités de moellons fournis sur le terrain est réalisée ;
- la collaboration avec les agents UATAs pour la mobilisation communautaire des bénéficiaires est réalisé ;
- les agents UATAs et les bénéficiaires ont été assistés techniquement pendant la réalisation des travaux ;
- les travaux réalisés respectent le cahier des charges de construction et des règles de l'art, les procès-verbaux et les correspondances sont rédigées ;
- la participation aux réunions quinzaine est effective ;
- le suivi du respect des mesures environnementales et sociales est assuré conformément à la réglementation nationale et aux PESEC du FIDA;
- les parties s'engagent à garantir le respect et l'application rigoureuse du principe de tolérance zéro concernant l'exploitation, les abus sexuels et le harcèlement sexuel, tant pendant que hors des heures et des lieux de travail, envers les bénéficiaires du Programme ;
- la participation aux réceptions des travaux est réalisé ;
- les rapports périodiques sur l'état d'exécution des chantiers, contenant un résumé d'exécution, les dispositions constructives adoptées, tous les plans d'exécution définitif, l'état de mise en œuvre des recommandations des réunions périodiques et les leçons apprises sont réalisés .

IV. PRINCIPALES ROLES ET RESPONSABILITES

4.1. Responsabilité du Commanditaire

Le commanditaire prendra toutes les dispositions pour faciliter la bonne réalisation de l'étude. Il s'agira de :

- mettre à la disposition du/de la Consultant (e) les documents disponibles (tout document relatif au Programme, qui pourrait être utile pour la réalisation du contrôle de la qualité des travaux) ;
- appuyer la mobilisation des parties prenantes (information/Sensibilisation des acteurs clés, lettre d'introduction) ;
- assurer le paiement des prestations selon le marché conclu ;
- assurer le suivi du processus et les amendements des documents provisoires ;
- organiser les rencontres prévues.

4.2. Responsabilité du/ de la Consultant (e)

Sous la supervision du Coordonnateur du Programme et en étroite collaboration avec le Spécialiste Infrastructure Rurale, le/la Consultant(e) mènera les tâches ci-dessous pour atteindre les résultats attendus.

4.2.1 Avant le démarrage des travaux

Avant le démarrage des prestations, le / la Consultant (e) soumettra au Maître d'œuvre le chronogramme provisoire d'intervention validé par les deux (02) parties.

Le/ la consultant (e) veillera à la vérification et la validation de tous les documents et activités préliminaires au démarrage des travaux, il s'agira, entre autres :

- Informer et sensibiliser les bénéficiaires et les entreprises en charge des pertuis et de la fourniture des moellons sur les prescriptions environnementales et sociales des études techniques et environnementales ;
- la signature du code de conduite organisationnel RESI-2P sur la protection des bénéficiaires du Programme contre les risques d'exploitation, abus sexuels et harcèlement sexuel ;
- de la réception technique des installations et implantations de chantiers ;
- de la validation du dossier d'exécution ;
- de la validation du planning de travail des entreprises en charge des pertuis et de la fourniture des moellons ;
- de la réception du personnel-clé des entreprises chargées de réaliser les pertuis de vidange ;
- assurer la gestion du matériel mis en disposition par la projet aux bénéficiaires pour les travaux ;
- de toutes autres obligations contractuelles de l'entreprise de construction ;
- installer l'entreprise sur le chantier en collaboration avec le Maitre d'Ouvrage.

4.2.2 Pendant les travaux

Pendant la phase d'exécution, conformément à ses responsabilités, le/ la Consultant (e) doit :

- contrôler à pieds d'œuvre l'exécution des travaux dans le respect des normes de référence et des règles de l'art ;
- contrôler l'application des prescriptions environnementales et sociales par les entreprises en charge des pertuis et de la fourniture des moellons conformément aux clauses des études techniques et environnementales ;
- avertir le RESI-2P de tout incident lié au chantier ou à son environnement naturel et social survenu sur le chantier dans les 24 heures suivant son occurrence ;
- suivre et encadrer l'entreprise et les bénéficiaires le cas échéant ;
- surveiller l'approvisionnement des matériaux (moellons, géotextile) et de leur mise en œuvre ;
- organiser et diriger les réunions de chantiers en collaboration avec le maitre d'ouvrage ;
- rédiger et diffuser les procès-verbaux et comptes rendus de réunion ;
- veiller au remplissage du journal de chantier ;
- tenir les réunions hebdomadaires avec les différents intervenants ;
- veiller au respect des termes du contrat de l'entreprise chargées des travaux de réalisation des pertuis de vidange, de fourniture de moellons ;
- veiller au respect du planning général prévisionnel d'exécution des travaux et le tenir à jour ;
- contrôler, vérifier et certifier tous les travaux ;
- commenter les essais, analyser et vérifier les résultats (en cas de besoin) ;
- contrôler la qualité des travaux en cours d'exécution, mesurer les quantités des ouvrages réalisés selon le bordereau de prix pour paiement et donner toutes instructions nécessaires pour assurer la poursuite des travaux dans les meilleures conditions possibles ;
- vérifier la conformité de l'application des recommandations ;
- contrôler et certifier les décomptes et le visa du certificat de paiement ;
- jouer le rôle d'interlocuteur permanent avec les entreprises et les bénéficiaires pour toute question relative à l'exécution des travaux ;
- identifier, quantifier et signaler par écrit toute modification aux travaux dans l'intérêt de la bonne réalisation du chantier ; le cas échéant si approuvé par le RESI-2P ou tout autre document utile ;
- fournir un rapport final d'exécution des prestations.

Le rapport de chantier devra comporter au moins les rubriques suivantes :

- **Procès-verbaux de visite de chantier**

Cette rubrique devra regrouper les procès-verbaux de visite de chantier tous contresignés par les entrepreneurs ;

- **Situation technique du chantier**

La rubrique comprendra :

- l'état d'avancement des travaux ;
- les malfaçons ;
- le personnel présent et l'état du personnel mobilisé à date ;
- les moyens logiques présents.

- **Situation des paiements des décomptes sur les travaux de puits de vidange et la fourniture des moellons :**

La rubrique donne la situation sur :

- l'état des décomptes déjà payés ;
- l'état des décomptes à payer ;
- l'état des décomptes restant à payer.

4.2.3 En fin de chantier

À cette phase le/ la Consultant (e) devra assister le RESI-2P lors de la réception technique et provisoire des travaux. L'entreprise informe au préalable le/ la Consultant (e) et le Programme RESI-2P de la date de fin des travaux et demande la réception provisoire desdits travaux dans les délais prévus au contrat. Avant cette réception provisoire, le/ la Consultant (e) va procéder à la pré-réception technique. En fonction des résultats de cette pré-réception, se fera la réception provisoire conformément aux dispositions contractuelles et à une date fixée.

La réception s'effectuera en présence du consultant en charge du suivi contrôle, d'un responsable technique de l'entreprise et des autres acteurs parties prenantes selon les cas. Les observations éventuelles du comité de réception seront consignées dans un procès-verbal. Il devra veiller à la remise en état général du site par l'entreprise.

Le contrôleur doit élaborer un rapport global d'exécution marquant la fin de chantier après la réception provisoire des travaux.

4.2.4 Surveillance environnementale et sociale

En collaboration avec les experts chargés de la sauvegarde environnementale et sociale et du genre et de l'inclusion sociale du RESI-2P, le / la Consultant (e) devra s'assurer du respect des mesures environnementales et sociales dans le cadre des travaux conformément à la réglementation nationale aux Procédures d'Evaluation Sociale Environnementale et Climatique (PESEC) du FIDA. Cela comprend, entre autres :

- approuver les dispositions en lien avec les risques d'exploitation et abus sexuel et harcèlement sexuel (EAS-HS) et les VBG dans la conduite des chantiers ;
- aviser le maître d'ouvrage concernant les risques EAS-HS et VBG et les impacts de toute proposition de modification de la conception, et les implications sur la conformité aux prescriptions environnementales et sociales des PESEC ;
- réaliser les supervisions et/ou inspections de tous les sites en lien avec les prestations des entreprises en charge des puits et de la fourniture des moellons afin de vérifier le respect des exigences environnementales et sociales ;
- assister aux réunions, y compris réunions de chantier, réunions périodiques en vue de débattre et convenir des actions appropriées pour assurer la conformité aux obligations;

- assurer la liaison, périodiquement et selon les besoins, avec les parties prenantes du projet en vue d'identifier et débattre les problèmes réels ou potentiels liés aux EAS-HS et les VBG.

V. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

La mission concernera une commune de la zone d'intervention du Programme RESI-2P, à savoir la commune de Kirsi, dans la région du Nord du Burkina Faso et couvrant les investissements de l'ex projet Neer Tamba et les investissements sommaires réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'OAPH dans ces communes.

VI. DUREE ET PERIODE DE LA MISSION

L'étude se déroulera sur la période **de mars à octobre 2025** pour une durée de **cent quatre-vingt (180) jours calendaires** à compter de la date de notification de l'ordre de service. Toutefois, le niveau d'effort de la prestation ne saurait excéder **six (06) hommes/mois**.

VII. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Dans la conduite de la mission le / la Consultant (e) développera dans sa proposition technique, une démarche méthodologique qui décline le processus de mise en œuvre de son mandat tout en mettant en exergue la compréhension des TDR, les aspects organisationnels, le plan de travail ainsi que les méthodes et outils de collecte qui seront utilisés.

Le / la Consultant (e) soumettra également une proposition financière récapitulant les prises en charge (honoraires, déplacement, hébergement) et les frais de reproduction des livrables et de rapportage inhérent à l'accomplissement de sa mission.

Le / la Consultant (e) retenu (e) travaillera sous la responsabilité technique de l'UGP du RESI-2P.

Un comité composé de l'équipe du RESI-2P au niveau national et des UER, se chargera du suivi de la réalisation de cette activité. Ce comité a pour mission notamment de :

- faire une supervision au besoin de la mission pour s'assurer de son bon déroulement ;
- examiner et valider la méthodologie, le planning et les outils proposés pour le suivi des chantiers ;
- participer aux réunions de chantiers
- examiner et valider les livrables (rapport de démarrage, rapport provisoire, rapport final et document de stratégie).

VIII. LIVRABLES

Les livrables attendus sont :

- le rapport d'installation des entreprises (pertuis de vidange et fourniture des moellons) et remise de sites ;
- les procès-verbaux des réunions hebdomadaires de chantier avec les entreprises, les bénéficiaires et le dispositif d'appui conseils des ZAT ;
- les rapports mensuels (à fournir au plus tard le 05 du mois suivant en quatre (04) exemplaires sur format papier et numérique) ;
- procès-verbal de réception provisoire d'implantation des courbes de niveau ;
- le / la Consultant (e) notifiera à l'entreprise les éventuelles malfaçons et/ou anomalies constatées. Les entreprises prendront toutes dispositions pour corriger ces

imperfections avant la réception provisoire des travaux. Le / la Consultant (e) assistera aux réceptions des ouvrages et établira les procès-verbaux ;

- le rapport de fin de chantier en cinq (05) exemplaires en version papier et numérique.

Le rapport de fin de chantier contiendra au moins les éléments suivants :

- l'historique du projet relatif aux informations générales ;
- la condition climatique d'exécution du projet ;
- les problèmes rencontrés au cours de l'exécution des travaux ;
- les recommandations concernant le règlement de litiges éventuels ;
- la ventilation détaillée du coût du projet, dépassement ou économie du respect des plannings ;
- la conclusion et recommandations ;

Le / la Consultant (e) pourra prodiguer à tout moment des conseils utiles au Maitre d'ouvrage pour mieux défendre ses intérêts.

Le Consultant élaborera en outre, un dossier technique comprenant, pour chaque basfond consolider, les données recueillies sur le terrain, saisies à l'ordinateur et présentées sous forme de fiches individuelles. Ces fiches rassemblées par site constitueront le dossier technique par commune.

IX. PROFIL ET EXPÉRIENCE DU PRESTATAIRE

La mission sera conduite par un (e) consultant (e) individuel (le). Le consultant recherché pour la mission devra avoir le profil suivant :

- au moins un diplôme universitaire de technicien supérieur (TS) en génie rural, génie civil ou toute discipline équivalente ;
- au moins 03 ans d'expérience dans le suivi des chantiers de réalisation des Bas-fonds de type PAFR et/ou des ouvrages hydrauliques ;
- justifier d'au moins une (01) expérience spécifique dans le suivi-contrôle et/ou études des travaux de bas-fonds de type PAFR et/ou des ouvrages hydrauliques ;
- une expérience avérée dans la conception des ouvrages d'hydraulique agricole ;
- une connaissance dans le domaine hydrogéologique ;
- une maîtrise des systèmes d'aménagements et les différents types d'irrigation dans le paysage du Burkina Faso ;
- une bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement des organisations de producteurs en matière d'aménagement hydro-agricoles ;
- une expérience avérée de travail dans les zones rurales, sera considérée comme un atout ;
- une bonne connaissance du processus de sécurisation foncière en milieu rural ;
- une capacité à produire un travail de qualité dans les meilleurs délais et dans un contexte de zones à défis sécuritaire ;
- une bonne maîtrise de la langue locale afin de faciliter les interactions avec les acteurs locaux.

X. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les manifestations d'intérêt sont composées comme suit :

- la lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Coordonnateur National du RESI-2P ;
- le formulaire d'auto-certification ;

- un Curriculum vitae daté et signé mettant en exergue les expériences spécifiques ;
- la copie légalisée du diplôme requis ;
- les preuves de références similaires (joindre les copies de la page de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de service fait ou de bonne fin),
- l'engagement à respecter le code d'éthique et de déontologie en matière de commande publique (modèle disponible sur le site dans les tdr).

N.B : les manifestations d'intérêts seront déposées sous pli fermé comportant la mention « **manifestation d'intérêt pour le suivi contrôle des travaux de consolidation des basfonds dans la commune de Kirsi pour le compte du Programme pour le Renforcement de la Résilience des Petits Producteurs (RESI-2P)** » au secrétariat du RESI-2P sis à Ouaga 2000 (dans les anciens locaux du Projet filet sociaux) côté Est de **de l'ambassade des Etats Unis, Adresse : 15 BP 233 Ouagadougou 15 Téléphone : 25 40 93 63.**

Le RESI-2P se réserve le droit de ne donner aucune suite à cet avis de recrutement et ce sans préjudice.

XI. CRITERES ET PROCESSUS DE SELECTION

Un candidat (en l'occurrence le plus expérimenté) spécialisé dans le diagnostic des ouvrages hydrauliques, de l'organisation du monde rural et/ou dans le domaine des aménagements hydroagricoles sera sélectionné conformément aux directives du FIDA et aux dispositions de l'article 71 du décret N°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics .

La méthode de sélection du Consultant (e) est conforme à la procédure de sélection du Consultant(e) individuel (le) (SCI) et sera fondée sur les critères suivants :

- le niveau d'étude et de qualification ;
- les expériences spécifiques :
 - dans le suivi contrôle des travaux d'aménagements hydroagricoles (**critère principal**);
 - dans le suivi contrôle des travaux de forages, AEPS, levés topographiques, bâtiments (**critère secondaire** à départager en cas d'exæquo).

NB :

- Le RESI-2P pourrait éventuellement discuter avec le/la Consultant(e) retenu(e) afin de revoir les coûts de la prestation par rapport à l'enveloppe prévisionnelle ;
- Le/ la titulaire doit autoriser le FIDA et/ou toute autre personne désignée par lui d'inspecter ses bureaux et l'ensemble de ses comptes et registres comptables et ceux de ses sous-traitants en relation au processus de passation du marché et de son exécution. Le titulaire devra en outre permettre les audits qui seraient réalisés par le biais d'auditeurs désignés par le FIDA, si le FIDA le demande. Le/ la titulaire et ses sous-traitants devront prendre en considération que toute action entravant de manière significative les actions prises par le FIDA en matière d'inspection et d'audit constitue une pratique interdite et pourra conduire à la résiliation du Marché (ainsi qu'à une déclaration d'inéligibilité).

XII. MOYENS À METTRE À LA DISPOSITION DU / DE LA CONSULANT (E) PENDANT LA MISSION

Aucun équipement, ni moyen de transport ne sera fourni au/ à la Consultant(e) retenu (e) par le RESI-2P dans le cadre de cette mission. Le/la Consultant(e) devra donc prendre les dispositions nécessaires pour l'exécution diligente et efficace de la présente mission.

XIII. FINANCEMENT

L'activité sera financée entièrement sur les ressources financières du FIDA (100 %) prévues à cet effet RESI-2P au titre du PTBA 2025 notamment au niveau de la Sous composante A1 « Aménagements résilients et innovants » : ligne budgétaire AA1B202004002 : « Réaliser le suivi-contrôle des travaux d'aménagements des bas-fonds»,

ANNEXE I : MODELE D'ENGAGEMENT A RESPECTER LE CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

A : *[nom et qualité de l'Autorité Contractante]*

Madame/Monsieur,

Je, soussigné *[nom et prénom]*, déclare avoir pris connaissance et compris le sens et la portée des dispositions du code d'éthique et de déontologie en matière de commande publique adopté par le décret n°2024-1600/PRES/PM/MEF du 18 décembre 2024 portant code d'éthique et de déontologie de la commande publique.

Dans cet esprit, je m'engage à respecter toutes mes obligations dans le cadre de la présente procédure de commande publique et, en particulier, je m'engage formellement à :

- ne pas promettre, offrir ou accorder, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature en faveur d'une personne ou entité publique ou privée, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles ;
- ne pas commettre de manœuvre déloyale par action ou par omission, destinée à tromper délibérément l'autorité contractante, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime ;
- ne pas commettre d'acte susceptible d'influencer le processus de passation de la commande publique et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de limiter l'accès à la commande publique ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises ;
- respecter et à faire respecter par l'ensemble des sous-traitants, les normes sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), en cohérence avec les lois et règlements applicables au Burkina Faso. Il s'agit notamment de l'interdiction du travail forcé, des pires formes de travail, du travail des enfants, du respect des règles relatives au personnel minimum exigé, de la liberté syndicale et du droit de négociation collective, du principe de non-discrimination, des règles relatives au salaire minimum légal, du paiement régulier des salaires, des règles concernant la santé, la sécurité au travail et la sécurité sociale, des règles fixant la durée maximale du travail et la rémunération des heures supplémentaires ;
- prévenir toute pratique d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuel, y compris par les sous-traitants ;
- respecter et faire respecter par l'ensemble des sous-traitants les normes environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au Burkina Faso ;
- mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale ;
- mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques de mauvaise gouvernance et mauvaises pratiques.

Je sais qu'à titre de sanction, je peux être écarté de toute participation à la commande publique. Je sais aussi que ces sanctions disciplinaires sont sans préjudice des sanctions pénales et autres sanctions administratives prévues par la réglementation en vigueur.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom et prénom : _____

Fait àle.....

Signature : _____

**ANNEXE II: MODELE DE CURRICULUM VITAE (CV) DU / DE LA CONSULTANT(E)
INDIVIDUEL**

1. Etat civil

- Nom et prénom (s),
- Profession,
- Date de naissance,
- Nationalité,
- Adresse postale,
- Téléphone,
- E-mail.

2. Fonctions actuelles [Indiquer les fonctions et postes occupés actuellement]

3. Principales qualifications [Domaines de compétences et nombre d'années d'expériences]

4. Education [*Indiquer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé ainsi que les noms des institutions fréquentées, les diplômes obtenus et les dates auxquelles ils l'ont été du plus récent au plus ancien*]

5. Affiliation à des associations/groupements professionnels _____

6. Autres formations [*Indiquer toute autre formation reçue depuis 4 ci-dessus*] _____

7. Pays où le candidat a travaillé [*Donner la liste des pays ou le candidat a travaillé au cours des 10 dernières années*] :

8. Langues : [*Indiquer pour chacune le degré de connaissance : bon, moyen, médiocre pour ce qui est de la langue parlée, lue et écrite*]

9. Expérience professionnelle : [*En commençant par son poste actuel, donner la liste par ordre chronologique inverse de tous les emplois exercés par le candidat depuis la fin de ses études. Pour chaque emploi (voir le formulaire ci-dessous), donner les dates, le nom de l'employeur et le poste occupé.*]

Depuis [année] _____ jusqu'à [année] _____

Employeur : _____

Poste : _____

<p>10. Expérience du candidat qui illustre le mieux sa compétence <i>[Donner notamment les informations suivantes qui illustrent au mieux la compétence professionnelle du candidat pour les tâches mentionnées au point 10]</i></p> <p>Nom du projet ou de la mission : _____</p> <p>Année : _____ _____</p> <p>Lieu : _____ _____</p> <p>Principales caractéristiques du projet : _____</p> <p>Poste : _____ _____</p> <p>Activités : _____</p>	<p>11. Détail des tâches exécutées <i>[Indiquer toutes les tâches exécutées pour chaque mission]</i></p>
---	--

12. Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

_____ Date : _____
[Signature du consultant]

ANNEXE III : FORMULAIRE D'AUTO CERTIFICATION

Le présent formulaire d'auto certification doit être rempli par le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit ensuite le renvoyer, accompagné de l'offre/la proposition à **[RESI-2P]**, à l'adresse suivante : Secrétariat de l'Unité de Gestion (UGP) du RESI-2P sise à Ouaga 2000, 15 BP 233 Ouagadougou 15 (Locaux de ex projet Filet Sociaux).

Les instructions à suivre pour remplir le formulaire figurent ci-après.

Dénomination sociale du soumissionnaire :	
Nom et fonction du représentant légal du soumissionnaire :	
Titre du marché :	
Date :	

Je certifie par la présente que je suis le représentant autorisé de [.....] et certifie également que les informations fournies dans le présent formulaire sont véridiques et exactes à tous égards importants. Je comprends que toute anomalie significative, fausse déclaration ou non-transmission d'informations requises par le présent formulaire peut entraîner des sanctions et des recours, y compris l'interdiction permanente de participer à des activités ou des opérations financées ou gérées par le FIDA, conformément aux Directives du FIDA relatives à la passation des marchés, au Manuel de passation des marchés du FIDA ainsi qu'à toutes les autres politiques et procédures applicables du FIDA, y compris la **Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations** (disponible à l'adresse www.ifad.org/anticorruption_policy) et la **Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles** (accessible à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/ethics>).

Signature autorisée : _____ **Date:**

Nom du signataire en lettres capitales :

- Le soumissionnaire certifie que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise n'ont recours à **AUCUNE** pratique frauduleuse, ni à **AUCUN** fait de corruption, de collusion, de coercition ou d'obstruction en lien avec la présente procédure de passation de marchés.
- Le soumissionnaire certifie que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise ne font l'objet d'**AUCUNE** condamnation pénale, sanction administrative ou suspension temporaire liée à des pratiques frauduleuses ou fait de corruption, de collusion, de coercition ou d'obstruction.
- Le soumissionnaire certifie que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise ne font l'objet d'**AUCUNE** exclusion relevant de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion¹.
- Le soumissionnaire certifie qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts², avéré ou potentiel, susceptible d'influer sur sa capacité à agir dans l'intérêt de **[RESI-2P]** ou du FIDA,, s'agissant de lui-même, de son/ses propriétaire(s), ses agents, de sous-consultants, de sous-traitants, ou encore de partenaires de consortium ou de coentreprise.
 - Le soumissionnaire certifie qu'**AUCUNE** gratification (ni aucun frais, cadeau, commission ou autre élément de valeur) n'a été payée ou donnée, ou ne sera payée ou donnée, dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres.

OU

[À remplir si la case précédente n'a pas été cochée]

Le soumissionnaire déclare que les gratifications, frais, commissions, cadeaux ou autres éléments de valeur suivants ont été payés ou versés, ou seront payés ou versés, dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres :

- [Nom du bénéficiaire/Adresse/Date/Justification/Montant]
- [Nom du bénéficiaire/Adresse/Date/Justification/Montant]
- [Nom du bénéficiaire/Adresse/Date/Justification/Montant]

¹ Accord conclu avec le Groupe de la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Pour plus d'informations, consulter les données à l'adresse suivante : <http://crossdebarment.org/>.

² Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts privés ou personnels d'un soumissionnaire peuvent influencer ou paraître influencer sur l'exercice impartial et objectif de ses tâches. Par intérêts privés ou personnels, on entend les situations dans lesquelles un soumissionnaire semble bénéficier indûment, de manière directe ou indirecte, ou permettre à un tiers de bénéficier indûment, de ses liens avec une entreprise ou un organisme travaillant directement ou indirectement pour le projet.

ANNEXE IV : INSTRUCTIONS À SUIVRE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE D'AUTOCERTIFICATION

Le soumissionnaire s'engage à vérifier que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise ne font l'objet d'**AUCUNE** exclusion relevant de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion.

Le soumissionnaire s'engage à suivre la procédure décrite ci-après pour vérifier que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise ne figurent **PAS** sur la liste des entreprises et des individus non admissibles de la Banque mondiale (accessible à l'adresse suivante: <https://www.worldbank.org/en/projects-operations/procurement/debarred-firms>) en raison d'une "exclusion croisée".

La liste de la Banque mondiale des entreprises et des individus non admissibles est une base de données qui peut être consultée si l'on souhaite savoir si une personne ou une entreprise est admissible.

Le soumissionnaire doit imprimer, dater et joindre au présent formulaire d'auto certification la/les page(s) de résultats, avec la mention "Absence d'exclusion".

Si un/des résultat(s) s'avère(nt) défavorable(s) (c'est-à-dire si la/les page(s) de résultats montre(nt) qu'un ou plusieurs individus ou une ou plusieurs entités, soumissionnaire y compris, ne sont pas admissibles parce qu'ils font l'objet d'une exclusion croisée) et que le soumissionnaire estime qu'il s'agit d'un "résultat positif erroné", il doit immédiatement en informer **RESI-2P**.

Si, d'autre part, il est établi à ce stade que le contractant ou l'un de ses directeurs, associés, propriétaires, personnel clé, agents, sous-consultants, sous-traitants et partenaires du consortium et de la coentreprise ne sont pas admissibles, le contractant doit immédiatement en informer **RESI-2P** qui déterminera si le contrat peut être exécuté ou si le contractant peut procéder à un remplacement. Une telle décision sera prise au cas par cas et devra être approuvée par le FIDA, quelle que soit la valeur estimée du contrat proposé.

Tous les documents susmentionnés doivent être conservés par le contractant en tant qu'éléments du dossier relatif au contrat passé **RESI-2P** pendant toute la durée du contrat et pour une période minimum de trois ans après l'achèvement du contrat.